

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

La question suivant fut posée à Cheikh 'Abdel-'Azîz Ar-Râjihî qu'Allah le préserve :

➤ Celui qui pose la question dit :

"Qu'Allah vous comble de Sa Bienfaisance !

Est-il permis de juger un individu spécifique mécréant s'il a commis l'un des annulatifs de l'Unicité comme par exemple s'il a invoqué ou a imploré le secours d'autre qu'Allah pensant que celui qu'il invoque ou pour lequel il fait un vœu a un statut élevé auprès d'Allah et pensant qu'il va intercéder pour lui auprès d'Allah ?".

➤ La réponse du cheikh :

"Il n'est permis de le juger mécréant qu'après lui avoir établi les preuves.

On analyse.

On lui clarifie et s'il persiste après la clarification alors à ce moment-là on le juge mécréant.

Mais **avant cela il se peut qu'il soit ignorant** et il se peut qu'il ait une interprétation et il se peut qu'il ait dit une parole sans en avoir l'intention comme l'homme qui avait perdu sa monture et a dit :

"Ô Allah ! Tu es mon serviteur et je suis Ton Seigneur !".

En parlant au Seigneur exalté soit-Il !

Et ce en raison de la grande joie qu'il a éprouvé (lorsqu'il a retrouvé sa monture).

Il se peut donc qu'il ait dit une parole sans en avoir l'intention et se peut qu'il ait dit cette parole en ayant une interprétation et il se peut qu'il soit ignorant et **donc il est obligatoire qu'on connaisse sa situation.**

On lui explique et s'il persiste après la clarification il est alors jugé mécréant.

Oui".

Source :

Tiré de l'explication du Livre des épreuves de l'Authentique de l'imam Al-Boukhârî au Koweït.

Source audio :

http://www.sahab.net/forums/index.php?app=core&module=attach§ion=attach&attach_id=2098

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî



www.spfbirmingham.com



@mehdimaghribi